

Déclaration liminaire CFDT à la Formation Spécialisée du CSA de la Cour d'appel de Paris du 21 novembre 2025



Pour adhérer à la
CFDT :



Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

S'il est bien un ingrédient qui manque dans les savantes statistiques de l'administration c'est **l'anticipation**.

La CFDT ne peut ignorer suite à la seconde visite au tribunal d'Evry le **constat sans appel de son président**.

La sous-dimension depuis des années du tribunal d'Evry en terme d'effectif et de moyens face à l'accroissement significatif de sa population entre 2015 et 2021. Cette population se caractérise par un taux supérieur à la moyenne nationale des personnes âgées de moins de 30 ans le tout dans un contexte de concentration démographique sur les villes situées au nord de ce département, le sud restant plus rural.

La CFDT ne peut que déplorer **un cocktail dont les ingrédients restent assez amer à avaler pour les agents**.

Nous avons dans ce shaker un mélange de manque de moyens et d'effectifs mixé avec une surcharge de travail conséquente conduisant pour certains à une perte de sens des tâches effectuées.

La touche finale qui ajoute une saveur plus piquante est l'incivilité croissante voire l'agressivité des justiciables sans oublier l'absence de reconnaissance pour le travail accompli en interne.

La CFDT se réjouit particulièrement que les agents se saisissent **des registres SST**. Et nous les invitons à le faire encore d'avantage.

Souvent, il s'agit du dernier moyen de s'exprimer au sein d'une organisation judiciaire qui préfère le silence assourdissant.

Pour paraphraser un certain film fantastique connu, « *personne ne vous entend crier dans l'espace* ».

Comment ne pas s'inquiéter des mentions portées sur le registre SST du tribunal de Sens ?

La CFDT ne peut que dénoncer le flottement en terme de sécurité des agents et l'accompagnement incertain de cadre-greffier dans leur nouvelle mission.

Au-delà de ces situations, **la CFDT reste particulièrement inquiète** sur certains agents au bord de la rupture mais qui continuent leur mission malgré tout en évitant l'arrêt maladie pour ne pas pénaliser leurs collègues.

Est-ce normal ?

L'administration qui nous parle tant de QVCT et ne peut ignorer les remontées constantes et nombreuses d'agents concernant leurs conditions de travail ;

Parfois ils sont confrontés à des bureaux trop chauds en été et ce malgré la présence de ventilateurs. Face au problème, la réponse est limpide : distribuer des ventilateurs, parce que cela règle tout, évidemment...

D'autres fois, les bureaux sont plongés dans une température glaciale en hiver ou au contraire surchauffés. Dans ces cas-là, certains travaillent avec doudoune et gants quand d'autres doivent se résoudre à ouvrir les fenêtres, ce qui, à l'heure de la sobriété énergétique fait quelque peu désordre.

Et maintenant trop régulièrement l'administration vient nous annoncer la « densification » des bureaux. Ce qui, en traduction quotidienne signifie, s'entasser dans des bureaux car l'administration est incapable d'anticiper et de financer les besoins immobiliers.

La CFDT remarque également le climat de travail qui est régulièrement dénoncé.

La mention au tribunal judiciaire de Meaux l'illustre.

Car au-delà de cette mention particulière à laquelle l'administration a apporté des réponses, **la CFDT y voit une fois de plus la mise en avant de situations récurrentes qui font souvent le quotidien d'un agent de la justice.**

Tous ces éléments nous conduisent à ce qui est régulièrement relevé : un taux d'absentéisme fort sur notre cour d'appel avec par exemple 19,42% au tribunal judiciaire de Sens et 26,9% au Tribunal de proximité de Longjumeau, tout congé maladie confondu.

La CFDT souligne l'importance d'outils comme le baromètre RPS afin de classer plus précisément toutes les situations.

Mais repérer ces situations ne sera jamais suffisant, il est temps d'y trouver des solutions concrètes.

Titulaire : Julien FALCOZ

Suppléant : François-Xavier GIACOBBI